

Ce livret scolaire se constitue progressivement à partir de fiches qui rendent compte des apprentissages réalisés :

- Pour chaque période, un **relevé des compétences travaillées en classe pendant la période** avec mention du degré d'acquisition de l'élève. Ces compétences qui sont choisies en référence aux programmes scolaires de la Nouvelle-Calédonie peuvent être en partie différenciées pour s'adapter aux besoins individuels de certains élèves, notamment dans le cas où un programme personnalisé de réussite scolaire a été proposé, mais aussi à chaque fois que le maître le juge nécessaire.

Périodicité

- en maternelle : au moins une fois par an en petite section, deux fois en moyenne section, trois fois en grande section.
- en élémentaire : au moins une fois par trimestre ou selon un rythme décidé en conseil de cycle (soit entre 3 et 5 bilans périodiques chaque année).

La famille est en outre tenue régulièrement informée des progrès de l'élève par la transmission des dossiers d'activités en maternelle et des cahiers ou autres supports permettant de prendre connaissance des apprentissages en école élémentaire.

Nota : la fiche « Bilan périodique » s'inscrit dans une démarche d'évaluation formative dont il appartient au maître de choisir les modalités. Elle intégrera nécessairement une procédure permettant d'associer l'élève à l'évaluation de ses apprentissages. Elle pourra être utilisée sous la forme d'un « contrat de travail » et donc donnée à l'élève au début de chaque période.

- Pour chaque année, un **bilan global de fin d'année** qui pourra se traduire par une simple appréciation d'ensemble ou un bilan de compétences plus détaillé à chaque fois que la situation scolaire de l'élève nécessitera une analyse approfondie de ses difficultés. Ce bilan global sera notamment utilisé par le Conseil des maîtres de cycle pour se prononcer sur la suite de la scolarité de l'élève.
- En fin de cycle 3, une **fiche de positionnement scolaire**. Ce document commun à tous les élèves de Nouvelle-Calédonie a pour ambition d'évaluer certaines compétences dont la maîtrise est considérée comme indispensable à la poursuite des apprentissages. Il se substituera la dernière année du cycle au bilan global de fin d'année.
- En fin de cycle 3, la **feuille de position B2i** recueille les informations figurant dans le document « Carnet de mes progrès en informatique » distribué en début de cycle à tous les élèves. Ainsi l'élève pourra conserver son « carnet personnel », et le collège disposera des informations nécessaires pour poursuivre le travail engagé au cycle 3 avec les élèves qui n'auront pas validé la totalité des compétences du B2i niveau 1.

Les objectifs de connaissances et/ou de savoir-faire inscrits sur les fiches correspondent aux compétences du cycle définies dans les programmes.

Les différentes fiches de bilans seront conformes aux modèles présentés sur le site afin de répondre à une double exigence :

- harmoniser la forme des documents constituant le livret pour en faciliter la lecture et l'exploitation ;
- laisser aux équipes d'enseignants la responsabilité d'en gérer les contenus dans une démarche complexe prenant en compte les programmes, les besoins de l'élève et le choix des méthodes pédagogiques.

En cas de changement d'école, le livret scolaire sera remis aux parents pour transmission à l'école d'accueil.